

- Article 1 - Définitions :**
 On entend par « RLS'INFORMATIC – 8 rue d'Anjou – 49140 Seiches sur le Loir – France. RLS'INFORMATIC est une société de services à domicile d'Assistance, de Conseils, de Formation, et de toutes autres PRESTATIONS de services en relation avec les Nouvelles technologies et l'informatique.
 On entend par « CLIENT » ou « VOUS » le bénéficiaire des PRESTATIONS RLS'INFORMATIC.
 On entend par « PRESTATIONS » les services assurés par RLS'INFORMATIC sur le lieu de résidence du CLIENT.
 On entend par « PRODUITS » les offres commerciales RLS'INFORMATIC mises à disposition du CLIENT pour régler les PRESTATIONS.
 On entend par « PANNES », les problèmes de fonctionnement des équipements appartenant au CLIENT qui ne sont pas dû à un matériel défectueux pour lesquelles que raisons que ce soient, et SEULEMENT ceux qui sont dû aux usages ou aux conséquences des usages volontaires ou involontaires de ces équipements par le CLIENT.
- Article 2 - Objet :**
 RLS'INFORMATIC permet au CLIENT de bénéficier des PRESTATIONS sur son lieu de résidence.
 RLS'INFORMATIC intervient sur demande expresse du CLIENT ; les parties ayant convenu au préalable de la réalisation des PRESTATIONS, d'une date, d'un horaire et d'un lieu de rendez-vous.
 Si VOUS ou la personne chargée de vous représenter n'êtes pas présent sur votre lieu de résidence à la date et l'heure convenus, RLS'INFORMATIC ne pourra assurer les PRESTATIONS. Le cas échéant RLS'INFORMATIC sera dans l'obligation de vous facturer un minimum forfaitaire de 15 € TTC, non remboursable sous quelle que forme que ce soit et quel que soit le PRODUIT auquel vous auriez souscrit.
- Article 3 - Contenu des PRESTATIONS :**
 Les PRESTATIONS RLS'INFORMATIC sont destinées à assister, conseiller, informer, former le CLIENT ou toutes autres personnes du même foyer ; à aider à l'installation, la configuration des équipements appartenant au CLIENT ; à aider à résoudre les PANNES de ces mêmes équipements. Les PRESTATIONS sont réalisées sur le lieu de résidence du CLIENT.
 Le CLIENT se doit d'être à jour des licences d'exploitation des logiciels installés sur ses différents équipements et doit être à même de fournir tous les documents des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs nécessaires à la réalisation des PRESTATIONS.
 Limites des PRESTATIONS : RLS'INFORMATIC ne pourra assurer ses PRESTATIONS, si l'environnement physique des équipements est non conforme aux prescriptions du constructeur et/ou distributeur et/ou fournisseur aux règles de sécurité ; si les équipements ont fait état d'une manipulation anormale (volontaire ou non) ayant modifié leurs environnements physiques ; en cas d'événement accidentel, de force majeure ou d'une cause exonératoire limitant partiellement ou totalement l'accès des équipements pour lesquels le CLIENT a expressément demandé une prestation de RLS'INFORMATIC notamment que les équipements soient inaccessibles pour quelles que raisons que ce soit, que les conditions d'alimentation électrique, téléphonique ou autres soient défectueuses ou qu'il soit impossible d'accéder au/dans le lieu de résidence du CLIENT.
 RLS'INFORMATIC peut immédiatement cesser d'assurer ces PRESTATIONS, si de l'avis raisonnable de l'intervenant, les conditions de travail au lieu de résidence du CLIENT risquent de mettre sa sécurité en danger ou si VOUS suspecte d'avoir modifié vos équipements sans l'avoir préalablement averti, ou si VOUS ne possédez pas l'ensemble des licences d'utilisation pour les équipements ou logiciels en votre possession. Le cas échéant, la PRESTATION sera entièrement due quel que soit le PRODUIT auquel vous auriez souscrit.
 Le CLIENT reste responsable des données présentes sur ses équipements. En conséquence, le CLIENT prendra toutes les précautions d'usage afin d'assurer les sauvegardes de ses données personnelles.
 La responsabilité de RLS'INFORMATIC en cas de pertes totales ou partielles de données de
- quelles que sorte que ce soient ne peut être engagée.
- Article 4 - Obligations de RLS'INFORMATIC :**
 RLS'INFORMATIC s'engage à fournir les moyens humains nécessaires à l'accomplissement des PRESTATIONS définies à l'Article 3 mentionné ci-dessus des présentes Conditions Générales.
 Exonération de responsabilités :
 Le CLIENT est informé que les PRESTATIONS RLS'INFORMATIC, comme sa propre intervention entraîne une rupture de la garantie du constructeur et/ou du distributeur et/ou fournisseur auprès duquel le CLIENT a acquis ses équipements ET à laquelle ne se substitue en aucun cas une garantie de RLS'INFORMATIC.
 De convention expresse entre les parties, RLS'INFORMATIC n'est soumis, au titre des présentes qu'à une obligation de moyens et en aucun cas à une obligation de résultats.
 Dans le cas où RLS'INFORMATIC ne parvenait pas à réparer la panne du CLIENT, un maximum d'une demi-heure de PRESTATION sera facturé, au titre du diagnostic réalisé.
 Étant donné que RLS'INFORMATIC intervient sur demande expresse du CLIENT, en aucun cas RLS'INFORMATIC ne peut être tenu responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels ou immatériels.
- Article 4bis - Obligations de RLS'INFORMATIC**
 lors de la numérisation de cassette VHS
 La responsabilité de RLS'INFORMATIC dans le cas de la numérisation de cassettes vidéo VHS ne peut être engagée si la qualité des cassettes n'est pas bonne à l'origine. RLS'INFORMATIC ne pourra améliorer la qualité d'enregistrement initiale. RLS'INFORMATIC ne fait que de transcrire un produit d'analogique en numérique sans amélioration de la qualité initiale.
- Article 5 - Obligations du CLIENT :**
 Le CLIENT s'engage à établir et entretenir un environnement physique des équipements conforme aux spécifications des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs et aux normes de sécurité ; à respecter les procédures d'utilisation des équipements (logiciels, accessoires, périphériques, consommables...) et en particulier à ne pas procéder à des modifications techniques.
 Le CLIENT s'engage à tenir à disposition l'ensemble de la documentation technique remis par les fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs notamment les supports numériques d'installation (CD Rom, Disquette, DVD Rom...), les numéros de licences, les codes d'identification des différents fournisseurs potentiels et doit tenter de reconstituer l'historique de l'apparition de la PANNE.
 Le CLIENT est informé que l'ensemble des frais, quels qu'ils soient, afférents à l'exécution des PRESTATIONS RLS'INFORMATIC et notamment les frais d'électricité, de connexions à Internet ou d'usure des consommables informatiques engendrés par les manipulations effectuées par RLS'INFORMATIC sont ET restent à sa charge. En aucun cas, le CLIENT ne pourra en demander le remboursement total ou partiel sous quelque forme que ce soit.
 Le CLIENT se chargera de déplacer ou de nettoyer tous éléments considérés d'un avis raisonnable par l'intervenant comme gênant pour assurer les PRESTATIONS.
- Article 6 - Tarifs :**
 Les tarifs des PRESTATIONS s'entendent en euros toutes taxes comprises.
 Les tarifs sont communiqués au CLIENT lors de la prise du rendez-vous et validé d'un commun accord entre le CLIENT et RLS'INFORMATIC.
 Les tarifs communiqués au CLIENT sont ceux en vigueur à la date de la prise du rendez-vous.
 Toutes PRESTATIONS effectuées sur le lieu de résidence du CLIENT donne lieu à une facturation minimale d'une demi-heure et ce quelle que soit la durée de la PRESTATION.
- Article 6 bis - Fiscalité :**
 RLS'INFORMATIC est une société de services à la personne agréée par l'Etat, sur l'ensemble du territoire national sous le n°N/171209/F/049/S/095. Cet agrément permet au CLIENT ayant réglé une PRESTATION de bénéficier de 50% de réduction d'impôt des sommes engagées dans la limite de 15 000 € annuels (12 000 € plus 1 500 € par enfant dans la limite de deux enfants). Concernant les prestations d'Assistance informatique et internet à domicile, le plafond des sommes engagées est
- limité à 1000 euros par foyer. Sous réserve de modification de la législation en vigueur.
- Article 7 - Règlement des PRESTATIONS :**
 Le taux horaire à payer est celui qui a été validé d'un commun accord entre le CLIENT et RLS'INFORMATIC ET qui est mentionné sur la Fiche d'Intervention qui sera remis au CLIENT à l'issue de la PRESTATION effectué par RLS'INFORMATIC.
 Le règlement par le CLIENT est fait en globalité immédiatement après la fin de la PRESTATION directement à l'intervenant par l'un des moyens de paiement accepté par RLS'INFORMATIC : Chèque bancaire ou postal exclusivement à l'ordre de RLS'INFORMATIC
 La facture sera envoyée au CLIENT dans un délai maximum de 5 jours ouvrés après l'issue de la PRESTATION.
 Bien que le taux horaire des PRESTATIONS ait été validé d'un commun accord entre le CLIENT et RLS'INFORMATIC, le CLIENT a toute la liberté pour refuser le commencement de la PRESTATION. Le cas échéant RLS'INFORMATIC sera dans l'obligation de VOUS facturer un minimum forfaitaire de 15 € TTC, non remboursable sous quelque forme que ce soit et quelque soit le PRODUIT auquel vous auriez souscrit.
 RLS'INFORMATIC s'engage en cas de surcoût imprévisible au préalable au commencement de la PRESTATION à en aviser le CLIENT qui peut alors décider d'interrompre la PRESTATION. Le cas échéant, RLS'INFORMATIC sera dans l'obligation de VOUS facturer la durée déjà réalisée de la PRESTATION au taux horaire prévu et avec un minimum d'une demi-heure de PRESTATION.
 Les tarifs des PRESTATIONS et des PRODUITS sont modifiable sans préavis.
- Article 8 - Pénalités :**
 En cas de retard de paiement, le CLIENT se verra appliquer une pénalité de retard d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues, conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du code de commerce.
- Article 9 - Territoires :**
 L'ensemble des articles et des PRESTATIONS RLS'INFORMATIC des présentes Conditions Générales sont applicables sur toute la France.
- Article 10 - Informatique et Liberté :**
 Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, exerçable auprès de RLS'INFORMATIC – 8 rue d'Anjou 49140 Seiches sur le Loir.
 Le CLIENT autorise RLS'INFORMATIC à utiliser ses coordonnées et notamment son adresse e-mail pour lui communiquer des offres commerciales et/ou communiquer à d'autres entreprises les données le concernant.
 A défaut, le CLIENT notifiera RLS'INFORMATIC de son refus de voir ses données utilisées et/ou communiquées, par courrier recommandé avec accusé de réception précisant ses coordonnées complètes.
 Sauf indication contraire, il est entendu que RLS'INFORMATIC pourra faire état de la référence du CLIENT à titre de référence commerciale, étant entendu que celle-ci se limite à l'énumération du prénom du CLIENT et de la première lettre du nom du CLIENT.
- Article 11 - Loi applicable :**
 De convention expresse, le présent contrat sera gouverné par le Droit français. Ces termes et conditions ne doivent pas être interprétés comme limitant les droits statutaires du CLIENT et rien ne limite les droits statutaires du CLIENT en tant que consommateur.
- Article 12 - Tribunal compétent :**
 En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes conditions est de la compétence exclusive du tribunal de Commerce d'Angers.